

## « Revue juridique et fiscale du mécénat »

4 avril 2017

9H00-18H00

à Paris

Le mécénat est pour une fondation, une association ou un établissement de recherche, de l'enseignement supérieur ou de la santé, une source de revenus qu'il convient de développer.

Le mécénat est pour l'entreprise un outil stratégique notamment au regard de sa politique RSE.

Le mécénat est encadré de conditions juridiques et fiscales que vous devez maîtriser pour conduire vos campagnes de collecte en toute sécurité pour vous et pour vos bienfaiteurs.

### Objectifs de la formation :

- Maîtriser les principes juridiques et fiscaux du mécénat et en comprendre les conséquences opérationnelles ;
- Connaître et comparer les structures juridiques susceptibles de porter le développement de vos ressources ;
- Savoir construire la relation mécénat/partenariat en toute sécurité pour vous et votre partenaire.

*Cette formation intègre les nouvelles dispositions fiscales publiées récemment en matière de mécénat des entreprises.*

### Programme :

Caractéristiques juridiques, fiscales, comptables et contrôle administratif du mécénat.

- Présentation du dispositif juridique et fiscal des dons et du mécénat en France ;
- Le don et la notion d'intérêt général, au sens fiscal du terme ;
- Conditions pour le donateur particulier et l'entreprise mécène ;
- Champ d'application et formes du mécénat ;
- Distinction entre parrainage et mécénat : la notion de « contreparties » ;
- Quels organismes peuvent être financés dans le cadre du mécénat ?
- La création de sa propre fondation ? de son fonds de dotation ?

Tout au long de la journée, des focus sur les spécificités dans la Recherche, l'Enseignement Supérieur et la Santé et sur les questionnements des participants.

### Avec :



**[Philippe Guay](#)**, Expert-comptable et commissaire aux comptes, associé au cabinet Deloitte en charge du secteur « Associations et Fondations », membre de la CNCC, il a contribué à l'écriture de textes officiels sur le mécénat et les Fonds de dotation.

Il est aussi co-auteur du « Guide du Commissaire aux comptes dans les Associations, Fondations et autres Organismes sans but lucratif ».



**[Max Anghilante](#)**, associé fondateur de Fondadev, Président de l'IFFRES, initiateur de la plateforme de crowdfunding DaVinciCrowd.

Expert en mécénat et en création et management de fondations de la recherche, l'enseignement supérieur et la santé.

Il a notamment participé à la création de plusieurs fondations et fonds de dotation dans la recherche et l'enseignement supérieur.



**Public :**

**Public concerné 1 : Mécènes**

**Public concerné 2 : Fondations, associations, établissements publics ou privés de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la Santé,** Universités, Grandes écoles, Centres hospitaliers, Musées... - Tous dirigeants et managers, responsables juridiques et administratifs, responsables des relations entreprises, responsables du mécénat, du fundraising, responsables de la recherche, chercheurs...

**Public concerné 3 : Acteurs du développement territorial** – Régions, Conseil Généraux, Communes, institutions en régie d'une collectivité, musées... CCI, Pôles de Compétitivité, incubateurs...

**Public concerné 4 : Entreprises** - Responsables RSE, responsables du mécénat, des partenariats de recherche, des relations avec les institutions, associations et fondations, responsables de la politique développement durable, les directeurs marketing et communication, les conseils de l'entreprise... Tous dirigeants et managers

**Lieu :** Paris – Salle à préciser.

**Tarifs inscription : 450 € HT + TVA 20%**

**Réductions** pour plusieurs inscriptions, petites associations, étudiants, chercheur d'emploi et Membres IFFRES – faire une demande.

**Inscriptions et renseignements :** [contacter@fondadev.com](mailto:contacter@fondadev.com)

**FondaDev est un organisme de formation** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 32 62 02812 62 de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Les formations peuvent être prises en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS...).

Nos formations sont éligibles à la formation professionnelle et déductible du 1% formation. Vous pouvez aussi l'utiliser dans le cadre de votre Droit Individuel à la Formation (DIF)